



Damanesign

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES SERVICES DE SIGNATURE/CACHET EN LIGNE

- Simple et Avancé(e) -

Version 2.0 | Diffusion : public

Ce document est la propriété exclusive de Damanesign

Sommaire

| | |
|--|----|
| Article 1 : OBJET..... | 3 |
| Article 2 : DEFINITIONS & ACRONYMES | 3 |
| Article 3 : ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES | 4 |
| Article 4 : SOUSCRIPTION AUX SERVICES DE LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE SIMPLE | 4 |
| Article 5 : SOUSCRIPTION AUX SERVICES DE LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE AVANCÉE | 6 |
| Article 6 : DEMANDE DE CERTIFICAT CACHET ÉLECTRONIQUE SIMPLE / AVANCÉE | 7 |
| Article 7 : Obligations des utilisateurs..... | 7 |
| Article 8 : RENOUELEMENT..... | 8 |
| Article 9 : UTILISATION DU SERVICE..... | 8 |
| Article 10 : DÉLIVRANCE ET ÉVOLUTION DU SERVICE | 8 |
| Article 11 : SÉCURITÉ..... | 8 |
| ARTICLE 12 : ASSISTANCE | 9 |
| ARTICLE 13 : ENTRÉE EN VIGUEUR – DURÉE | 9 |
| ARTICLE 14 : GARANTIES..... | 9 |
| ARTICLE 15 : CONDITIONS FINANCIÈRES | 9 |
| ARTICLE 16 : RESPONSABILITE | 10 |
| ARTICLE 17 : PROPRIETE INTELLECTUELLE..... | 10 |
| ARTICLE 18 : CONFIDENTIALITE..... | 10 |
| ARTICLE 19 : FORCE MAJEURE..... | 10 |
| ARTICLE 20 : NULLITÉ..... | 10 |
| ARTICLE 21 : REGLEMENT DES LITIGES – TRIBUNAL COMPETENT | 11 |
| Article 22 : Conservation des données | 11 |
| ARTICLE 23 : GESTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL | 12 |
| ARTICLE 24 : NOTIFICATION DES MODIFICATIONS | 13 |
| ARTICLE 25 : LIMITATIONS | 13 |
| Article 26: RESILIATION | 14 |

Article 1 : OBJET

La loi n°43-20 relative aux services de confiance reconnaît la validité et la force probante de l'écrit sous forme électronique et a instauré une équivalence entre la signature/cachet manuscrits et la signature/cachet électronique.

Les présentes conditions générales s'appliquent sans restriction ni réserve à toute commande de services auprès de Damanesign, notamment ceux reliés à la signature et cachet électronique simple et/ou avancé(e) qui sont des services de confiance non qualifiés.

Damanesign propose des prestations de services de confiance en matière de signature/cachet électronique, ainsi que d'accompagnement et de conseil dans la mise en œuvre de ces prestations. Les CGU ont pour objet de définir les conditions et les modalités d'obtention, de renouvellement et de révocation des Certificats selon lesquelles le Client pourra utiliser les Certificats émis par Damanesign en tant qu'Autorité de Certification, conformément à sa Politique de Certification, des présentes Conditions Générales d'Utilisation est effective dès la signature par le demandeur de Certificat.

Article 2 : DEFINITIONS & ACRONYMES

Les termes ci-dessous définis auront entre les parties la signification suivante :

- **OTP** : (*One Time Password*) Mot de passe à usage unique
- **LAR** : Liste des Autorités révoqués
- **LCR** : Liste des certificats révoqués
- **AC** : Autorité de certification
- **AE** : Autorité d'enregistrement
- **MC** : Mandataire de certification
- **RCC** : Responsable du certificat Cachet
- **IGC** : Infrastructure de gestion des clés
- **PC** : Politique de certification
- **API** : désigne l'interface informatique mise à la disposition du client et intégré sur son système informatique.
- **Client** : désigne une personne physique ou morale ayant souscrit aux conditions générales d'utilisation.
- **Compte d'Utilisateur ou Compte** : désigne les ressources informatiques attribuées à l'Utilisateur par Damanesign et qui lui permettent d'accéder au service.
- **Conditions générales d'utilisation (CGU)** : désigne les conditions spécifiques d'utilisation du service qu'elles encadrent.
- **Données Personnelles** : désigne l'ensemble des informations et données personnelles transmises par le client à Damanesign pour les besoins de l'exécution des services.
- **Identifiant** : désigne les caractères spécifiques avec lesquels l'utilisateur se connecte au service.
- **Mises à Jour** : désigne les versions successives de la solution de signature/cachet électronique Damanesign comportant des améliorations techniques et/ou de fonctionnalités, fournies par Damanesign. Les mises à jour intègrent toutes les modifications apportées à la solution de signature/cachet électronique pour la mettre à jour au regard des évolutions réglementaires et aux évolutions affectant l'environnement d'exploitation.
- **Signature Électronique** : désigne l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache, conformément à la législation applicable.

- **Cachet Électronique** : désigne le processus qui assure l'intégrité d'un document et permet d'identifier son origine grâce à un certificat
- **Utilisateur** : possède un accès (licence) à l'espace de Damanesign et peut créer des invitations.
- **Web App** : l'application ou la solution en ligne éditée par Damanesign et accessible sur le site en mode « SaaS ».

Article 3 : ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Le Porteur et l'Utilisateur du Certificat :

- Déclarent avoir lu, compris et accepté les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) ainsi que les Politiques de Certification (PC) des Autorités de Certification « Damanesign Signature CA » et « Damanesign Seal CA ». Ils reconnaissent être pleinement liés par l'ensemble de leurs dispositions.
- Confirment disposer des compétences et des moyens nécessaires pour utiliser les Certificats.
- Affirment avoir pris connaissance de la nature, de la finalité et des modalités d'utilisation des Certificats, et avoir sollicité et obtenu toutes les informations nécessaires pour les utiliser en toute connaissance de cause.

Pour le service de cachet, le client doit joindre à son dossier d'enregistrement une copie des présentes conditions générales, signée avec la mention « lu et approuvé ».

Pour le service de signature, le client accepte les présentes conditions générales en cochant une case dédiée lors de l'inscription sur le site.

Si le client a souscrit à des services spécifiques, toute validation d'un devis, qu'elle soit expresse ou implicite, vaut acceptation totale et sans réserve des présentes conditions générales, dans leur version en vigueur à la date du devis concerné. Cette acceptation est nécessairement pleine et entière. Toute acceptation sous condition sera considérée comme nulle et non avenue. Il est précisé que cet engagement ne requiert pas de signature manuscrite ou électronique.

Article 4 : SOUSCRIPTION AUX SERVICES DE LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE SIMPLE

Les services de Damanesign correspondants à la signature électronique simple sont fournis selon l'une des modalités suivantes :

- **Formule Web APP**

La Web App, plateforme web complète de gestion des signatures permet aux utilisateurs d'envoyer et de gérer les demandes de signature en se connectant au parapheur numérique de Damanesign. Doté d'interface web responsive, les utilisateurs peuvent y accéder depuis n'importe quel appareil connecté.

- **Formule API**

Damanesign met à la disposition du client une API que ce dernier doit intégrer sur son système informatique. De cette manière, le client peut envoyer et gérer les demandes de signature directement et de manière automatique.

Procédure de création d'une signature électronique simple :

- **Enregistrement des utilisateurs :**

L'initiateur d'une demande de signature doit au préalable enregistrer les signataires avant d'envoyer les invitations.

Dans le cas d'une signature électronique simple, l'initiateur doit suivre un procédé fiable d'identification qui garantit un lien entre la signature et le document électronique auquel elle se rattache. Pour cela, les éléments nécessaires pour la vérification de l'identité des signataires sont :

- Nom
- Prénom
- Email
- Numéro de téléphone

La solution de signature électronique Damanesign requiert uniquement les éléments d'identification cités ci-dessus dans le cadre de la signature électronique simple.

- **Création d'une signature électronique simple :**

Pour envoyer une invitation de signature simple aux signataires depuis la plateforme de signature électronique de Damanesign, l'initiateur de la demande doit ajouter les signataires déjà enregistrés ainsi que les documents à faire signer par lesdits signataires.

Ensuite, l'invitation sera envoyée, puis reçue par email de la part des signataires. Cet email contient un lien d'accès privé et unique à chaque signataire lui permettant d'être redirigé vers le document à signer.

Une fois que le document est lu par le signataire, il devra intégrer un code OTP reçu par SMS sur son téléphone qui permet de confirmer son identité et de garantir une double vérification de son identité. De ce fait, le signataire peut finalement signer son document.

Le signataire reçoit un email qui contient le document signé en format PDF en pièce jointe et qu'il peut télécharger tout en gardant de la traçabilité.

- **Authentification des signataires :**

Au niveau de la signature électronique simple, l'authentification d'un signataire est constituée à partir de deux éléments à savoir le code SMS (OTP) que l'utilisateur reçoit sur son téléphone, il s'agit plus précisément du numéro de téléphone que le signataire a renseigné au niveau de l'étape d'enregistrement ainsi que l'email qu'il reçoit sur sa messagerie privée moyennant l'adresse électronique qu'il a renseigné également lors de l'étape d'enregistrement.

Article 5 : SOUSCRIPTION AUX SERVICES DE LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE AVANCÉE

Selon la Loi n°43-20 relative aux services de confiance pour les transactions électroniques, une signature électronique avancée doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Être liée au signataire de manière univoque ;
- Permettre d'identifier le signataire ;
- Avoir été créée à l'aide de données de création de signature électronique que le signataire peut utiliser sous son contrôle exclusif, avec un niveau de confiance élevé défini par l'autorité nationale ;
- Reposer sur un certificat électronique ou tout procédé jugé équivalent fixé par voie réglementaire ;
- Être liée aux données qui lui sont associées de telle sorte que toute modification ultérieure des données soit détectable.

La signature électronique avancée Damanesign répond à ces conditions en intégrant une étape de contrôle d'identité du signataire via une capture de sa pièce d'identité et la vérification automatique de celle-ci par nos services.

Procédure de création d'une signature électronique avancée :

La signature électronique avancée repose sur des moyens d'identification plus fiables qu'une signature électronique dite « simple ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de la signature électronique avancée, le contrôle de l'identification du signataire est réalisé à distance au moyen de sa pièce d'identité.

- **Enregistrement des utilisateurs :**

L'initiateur d'une demande de signature doit au préalable enregistrer les signataires avant d'envoyer les invitations.

Dans le cas d'une signature électronique avancée, l'initiateur doit suivre un procédé fiable d'identification qui garantit un lien entre la signature et le document électronique auquel elle se rattache. Pour cela, les éléments nécessaires pour la vérification de l'identité des signataires sont :

- Nom
- Prénom
- Email
- Numéro de téléphone

Le reste des informations de l'identité du signataire seront collectés à la phase de signature du document.

- **Création d'une signature électronique avancée :**

Pour envoyer une invitation de signature électronique avancée sur la plateforme Damanesign, l'initiateur de la demande doit ajouter les signataires déjà enregistrées et les documents à faire signer en sélectionnant le type de signature électronique du niveau « signature avancée ».

Le signataire reçoit une invitation par email. Ce dernier, contient un lien d'accès unique et propre au signataire qui lui permet de le rediriger vers le document à signer.

Le signataire va devoir s'identifier en téléversant sa pièce d'identité. Pour cela, nous l'invitons à présenter sa pièce d'identité via son smartphone ou bien à travers une tablette. Les informations

que contient la carte d'identité de l'utilisateur sont extraites automatiquement par le service d'identité numérique de Damanesign.

Les informations extraites à partir de la pièce d'identité de l'utilisateur ainsi que du mécanisme de reconnaissance faciale permettent de vérifier de manière automatique et fiable l'identité d'un signataire.

Avant d'avoir l'accès à la page de signature du document, le signataire doit vérifier et valider ses informations en acceptant les conditions générales d'utilisation ainsi que la politique de protection des données personnelles.

Le signataire peut signer son document et télécharger les documents signés.

Ce processus de signature avancée est refait à chaque nouvelle demande

La signature électronique avancée est réalisée au moyen de certificats conformes aux exigences de la norme ETSI EN 319 411-1.

Article 6 : DEMANDE DE CERTIFICAT CACHET ÉLECTRONIQUE SIMPLE / AVANCÉE

Un certificat est demandé par un représentant légal de l'entité ou un MC dûment mandaté pour cette entité, avec dans tous les cas un consentement préalable du futur RCC.

Les informations suivantes doivent au moins faire partie de la demande de certificat :

- Le nom du service de création de cachet à utiliser dans le certificat ;
- Les données personnelles d'identification du RCC ;
- Les données d'identification de l'entité (sauf si l'enregistrement est effectué par l'intermédiaire d'un MC).

Le dossier de demande est établi soit directement par le futur RCC à partir des éléments fournis par son entité, soit par son entité et signé par le futur RCC. Si l'entreprise n'a pas mis en place de MC, le dossier est transmis directement à l'AE. Si l'entreprise a mis en place un MC, le dossier lui est remis. Par ailleurs, l'AE doit s'assurer de disposer d'une information permettant de contacter le MC ou le futur RCC du certificat.

Article 7 : Obligations des utilisateurs

- **Obligations du client :**

Le Client s'engage à ce :

- Que le contenu des documents soit licite et ne permette pas d'effectuer des actes illicites ou contraires aux lois et réglementations applicables ;
- Que le contenu des documents ne porte pas atteinte à la vie privée des personnes et/ou aux dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel et/ou au droit de la concurrence, et/ou au droit de la consommation ;
- Le cas échéant, si le client agit en qualité de commerçant ou de professionnel, qu'il respecte les obligations lui incombant au regard de son statut, notamment en termes de mentions obligatoires et de transmission des documents signés.

L'utilisation du Service en dehors de ces garanties engage la seule responsabilité du Client.

- **Obligations de l'utilisateur :**

Le signataire s'engage à :

- Fournir à Damanesign des informations exactes pour l'utilisation du service, notamment ses données d'identification et d'authentification (nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone, ...).

- Ne pas créer une fausse identité ou usurper l'identité d'une autre personne physique ou morale ;
- Assurer la confidentialité de son Identifiant et du ou des code(s) confidentiel(s) qui lui sont adressés
- Faire révoquer le certificat immédiatement en cas de doute sur la perte de la confidentialité relative aux données afférentes à la création de la signature/cachet électronique ou la perte de conformité à la réalité pour les informations contenues dans le certificat.

Article 8 : RENOUELEMENT

La procédure de renouvellement mise en place par l'AC consiste à :

- Révoquer le certificat précédent ;
- Procéder à une demande de nouveau certificat conformément au processus initial.

Lors d'une nouvelle demande de certificat, l'opération de révocation du précédent est automatiquement réalisée par l'Autorité d'Enregistrement Damanesign.

Article 9 : UTILISATION DU SERVICE

L'utilisateur s'engage à fournir à Damanesign des informations exactes pour l'utilisation du service. L'utilisateur s'interdit toute utilisation anormale, abusive ou frauduleuse du service.

De manière générale, l'utilisateur s'interdit toute activité au moyen du service qui serait en désaccord avec les lois et règlements qui lui sont applicables.

Le non-respect des conditions d'utilisation du service engage la seule responsabilité de l'utilisateur sans préjudice de la désactivation immédiate de son compte d'utilisateur ou de toute action en responsabilité que Damanesign se réserve le droit d'exercer.

Article 10 : DÉLIVRANCE ET ÉVOLUTION DU SERVICE

Le service est délivré en mode SaaS (Software as a Service). Il fait l'objet de mises à jour régulières qui ont pour finalités d'améliorer sa qualité et/ou ses fonctionnalités pour l'ensemble des utilisateurs.

Damanesign se réserve le droit de compléter ou de modifier, à tout moment, le service en fonction de l'évolution des technologies et en informera les utilisateurs par tous moyens.

Damanesign se réserve le droit, sans préavis, ni indemnité, de limiter temporairement l'accès au service notamment pour effectuer des mises à jour, des opérations de maintenance, des modifications ou changements sur les méthodes opérationnelles, les heures d'accessibilité, sans que cette liste ne soit limitative.

Article 11 : SÉCURITÉ

Damanesign s'engage à déployer ses meilleurs efforts, conformément aux règles de l'art, pour sécuriser le service proposé au client.

Dans le cadre de son accès au service, il est expressément rappelé à l'utilisateur qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Dans ces conditions, il appartient à l'utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels notamment des détournements éventuels et de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers dans son système d'information à quelque fin que ce soit et de vérifier que les fichiers transmis ne contiennent aucun virus informatique.

Damanesign décline toute responsabilité quant à la propagation des virus informatiques, ainsi que sur toutes les conséquences qui pourraient résulter de ces virus.

L'utilisateur se doit d'informer Damanesign de toute défaillance ou dysfonctionnement du service ou de son compte d'utilisateur.

Si une faille dans la sécurité est détectée, Damanesign informera l'utilisateur dans le respect des dispositions légales applicables. Elle leur indiquera éventuellement des mesures à prendre. L'exécution de ces mesures est à la charge de l'utilisateur.

Damanesign peut prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires à la sécurité du compte d'utilisateur et/ou du service.

ARTICLE 12 : ASSISTANCE

Afin d'accompagner l'utilisateur, une assistance téléphonique ou hot line est mise à sa disposition au 05 37 68 68 01 de 08h30 à 13h00 et de 14h00 à 18h00 les jours ouvrés.

Un centre d'aide est disponible sur le site internet de Damanesign à l'adresse suivante : help.damanesign.ma

ARTICLE 13 : ENTRÉE EN VIGUEUR – DURÉE

Les présentes CGU sont applicable dès la première utilisation du service par un utilisateur et pour toute la durée d'utilisation des services.

ARTICLE 14 : GARANTIES

- **Garantie de l'utilisateur du service**

L'utilisateur garantit à Damanesign :

- Qu'il est titulaire des droits et habilitations nécessaires à la création d'un compte d'utilisateur et à l'utilisation du service ;
- **Garantie de Damanesign**

Damanesign garantit la confidentialité des documents qui lui sont transmis au titre des présentes dans les conditions décrites à l'article « Confidentialité ».

- **Limites de garanties**

L'utilisateur est informé que Damanesign ne vérifie en aucun cas que le service utilisé correspond à ses besoins et à la réglementation qui lui est applicable.

Damanesign exclut toute garantie, notamment de vice caché, de conformité à un besoin ou usage quelconque, de bon fonctionnement, ou afférente à l'exactitude des informations fournies, et décline toute responsabilité en cas de négligence de la part des utilisateurs.

ARTICLE 15 : CONDITIONS FINANCIÈRES

- **Prix des services**

Les prix des services sont indiqués sur le site ou, le cas échéant, dans le devis. Sauf mention contraire, il est exprimé en Dirham Marocain.

Damanesign se réserve le droit, à sa libre discrétion et selon des modalités dont elle sera seule juge, de proposer des offres promotionnelles ou réductions de prix.

- **Facturation et modalités de paiement**

Sauf accord spécifique entre le client et Damanesign :

- Les prix de la Formule Web App ou de la Formule API relatifs à la délivrance des services de signature/cachet électronique simple et avancée sont exigibles à la date de leur souscription, puis à chaque renouvellement.

- Ces prix font l'objet de factures, communiquées au client par tout moyen utile. Sauf accord particulier entre le Client et Damanesign, leur paiement s'effectue à trente (30) jours fin de mois.

ARTICLE 16 : RESPONSABILITE

L'intervention de Damanesign se limite à une prestation technique en mettant à disposition de l'utilisateur des logiciels et outils techniques lui permettant de bénéficier du service.

Damanesign ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de préjudices autres que ceux résultant directement et exclusivement d'une faute dans l'exécution du service commandé et notamment d'un quelconque dommage indirect ou immatériel tel que les pertes de bénéfices, chiffre d'affaires, de données ou usage de celles-ci ou tout autre dommage indirect ou immatériel découlant de l'utilisation, de la délivrance ou des performances de délivrance du service.

La responsabilité de Damanesign ne saurait être recherchée :

- En cas d'usage illicite, détourné ou non-conforme de l'identifiant du compte d'utilisateur ;
- En cas de dommages causés par la divulgation volontaire ou involontaire à un tiers de l'identifiant du compte d'utilisateur ;
- En cas d'utilisation du service non conforme aux CGU.

ARTICLE 17 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les présentes conditions générales ne confèrent au client aucun droit de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit. Ce dernier, s'engage à respecter et à faire respecter les droits d'auteur et de propriété intellectuelle et industrielle de Damanesign qui est seul propriétaire des noms, logos, marques ou tout autre signe distinctif lui appartenant. Le client ne pourra faire état ou usage des marques, logos, documents ou tout autre droit de propriété intellectuelle appartenant à Damanesign qu'avec l'autorisation expresse, écrite et préalable de celle-ci.

ARTICLE 18 : CONFIDENTIALITE

Les informations transmises ou collectées par Damanesign à l'occasion de l'utilisation du service sont considérées par nature comme confidentielles et ne font l'objet d'aucune communication extérieure sans lien avec la fourniture du service, hors exceptions liées aux dispositions légales et réglementaires applicables.

ARTICLE 19 : FORCE MAJEURE

Damanesign ne saurait être tenue responsable des pertes, dommages, retards ou manquement à l'exécution d'obligations résultant des conditions générales lorsque les circonstances y donnant lieu relèvent de la force majeure.

Dans l'hypothèse où le cas de force majeure empêche l'exécution par l'une des parties de ses obligations pour une durée supérieure à deux (2) mois, chacune des parties pourra résilier les conditions générales de plein droit et sans formalité judiciaire, sans que le client ne puisse prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 20 : NULLITÉ

Si une ou plusieurs clauses des CGU sont tenues pour non valables ou déclarées comme telles par une loi, un règlement ou par suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres

clauses conserveront leur pleine validité sauf en cas de caractère indissociable avec la stipulation litigieuse.

ARTICLE 21 : REGLEMENT DES LITIGES – TRIBUNAL COMPETENT

Le présent document et l'ensemble des documents contractuels sont régis par la loi marocaine. Tout litige relatif à la validité, à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales ou des dispositions de l'intégralité des accords entre les parties sera soumis à la compétence des tribunaux marocains.

Article 22 : Conservation des données

DamaneSign utilise des systèmes fiables pour conserver les données qui lui sont fournies, sous une forme vérifiable de manière à ce que :

- L'authenticité de ces données puisse être vérifiée ;
- Seules des personnes autorisées puissent introduire et modifier les données conservées ;
- Les données ne soient publiquement disponibles pour des traitements qu'après avoir obtenu le consentement de la personne concernée par ces données.

Les données pertinentes qui doivent être conservées sont toutes les informations relatives à la fourniture d'un service de confiance ou échangés avec DamaneSign dans le cadre de la réalisation d'une transaction électronique, et qui peuvent servir pour :

- Assurer la disponibilité et la continuité du service de confiance fourni y compris en cas d'arrêt/cessation de service ;
- Fournir des preuves suffisantes notamment en cas de litige notamment :
 - Des preuves de fiabilité du service de confiance ;
 - Des preuves d'intégrité et de non-répudiation et de la transaction réalisée par le biais du service de confiance.

Cela comprend :

- Les conventions acceptées par l'utilisateur du service de confiance en particulier :
 - Les conventions de preuve ;
 - Les conditions d'utilisation du service ;
- Le descriptif des processus d'identification/authentification et d'enregistrement de l'utilisateur du service de confiance :
 - Y compris, le cas échéant, les conventions établies entre DamaneSign et des tiers intervenant dans l'enregistrement des utilisateurs ou la vérification de leur identité (exemples : la vérification de l'identité des utilisateurs par l'autorité d'enregistrement au vu de l'émission du certificat de signature) ;
- Les dossiers d'enregistrement y compris les dossiers de preuve de vérification de l'identité des utilisateurs, leurs justificatifs d'identité et, le cas échéant, de leurs entités de rattachement... ;
- Les politiques relatives aux services de confiance engagées (exemple : politique de certification)
- Les éléments techniques du service de confiance qui ont servi à conclure la transaction électronique associée :
 - Le cas échéant, les certificats électroniques utilisés, l'ensemble des chaînes de certification mises en œuvre – certificats ... ; les listes de révocation des certificats électroniques utilisées ;
- Les logs et pistes d'audit générées par les systèmes de fourniture du service de confiance notamment :

- Les journaux d'événements (logs) relatifs aux manipulations système par le personnel autorisé ;
- Le cas échéant, les éléments de traçabilité du workflow suivi par l'utilisateur dans le cadre de l'utilisation du service de confiance ;

Damanesign garantit la conservation et le maintien de l'accessibilité de ces données, pendant une période de 7 ans y compris après un éventuel arrêt (cessation) d'activité.

Damanesign garantit la suppression / destruction des données conservées à la fin de la période de conservation.

ARTICLE 23 : GESTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données collectées par Damanesign, notamment celles à caractère personnel, sont nécessaires à l'utilisation du service par le client. Tous les champs sont obligatoires, à défaut Damanesign ne pourra traiter votre demande.

Toute collecte de données à caractère personnel dans le cadre de l'activité Damanesign est réalisée dans le strict respect de la loi N° 09-08 peuvent seuls, dans les limites de leurs attributions respectives, être destinataires des données collectées précitées : Le personnel chargé de la fourniture du service, l'autorité nationale d'agrément et de surveillance de la certification électronique, les dispositifs de contrôle interne et externe, les donneurs d'ordres pour lesquels le bénéficiaire utilisera son certificat pour exploiter leurs services dématérialisés en cas de besoin et toutes les autorités habilitées conformément à la réglementation en vigueur.

Conformément à la loi n°09-08, vous pouvez accéder aux données à caractère personnel vous concernant, les rectifier ou vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel pour des motifs légitimes, par courrier avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Damanesign 4 RUE OUED ZIZ 3EME ETAGE APPT 7 AGDAL, Rabat, ou par courrier électronique à l'adresse : contact@damanesign.ma

Clause et mention relatives à la protection des données personnelles :

Clause :

L'Autorité d'Enregistrement indique l'identité du responsable du traitement qui exploite le site. Les informations recueillies sur le site www.damanesign.ma font l'objet d'un traitement destiné à la production, la fourniture et la gestion des produits électroniques dont le client est le principal bénéficiaire.

Les destinataires des données sont l'équipe Damanesign. Conformément à la loi n° 09-08 promulguée par le Dahir 1-09-15 du 18 février 2009, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'adresse courriel suivante : contact@damanesign.ma

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer à ce que les données qui vous concernent fassent l'objet d'un traitement.

Ce traitement a été notifié et autorisé par la CNDP au titre de l'autorisation n° : **A-I-119/2024**

Mention :

Conformément à la loi 09-08, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement de vos données personnelles. Ce traitement a été autorisé par la CNDP sous le n°: **A-I-119/2024**

Afin de garantir le secret, la sécurité et la confidentialité des données, Damanesign s'engage en particulier à :

- Préserver la sécurité et l'intégrité des données, notamment empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées et d'empêcher toute utilisation détournée, malveillante ou frauduleuse des données traitées ;
- Empêcher tout accès ou publication qui ne soit pas préalablement autorisé par l'utilisateur du service de confiance ;
- Ne traiter les données que dans le cadre des instructions et de l'autorisation reçues de l'utilisateur ;
- S'assurer de la licéité des traitements réalisés dans le cadre de la prestation réalisée ;
- Respecter son obligation de secret, de sécurité et de confidentialité, à l'occasion de toute opération de maintenance et de télémaintenance, réalisée au sein des locaux du prestataire ou de toute société intervenant dans le cadre du traitement.

ARTICLE 24 : NOTIFICATION DES MODIFICATIONS

Damanesign se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales d'utilisation à tout moment, notamment pour prendre en compte une évolution des services ou les évolutions légales et/ou réglementaires, en respectant un délai de préavis d'un mois à compter de la notification de changement.

L'utilisateur reconnaît et accepte que les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de Damanesign qui font foi sont celles disponibles en ligne à la date de son accès et à chaque utilisation des services. Ces modifications comprennent notamment :

- Changement (significatif) des procédures d'enregistrement ou procédures d'identification des utilisateurs ;
- Changement induit par une modification de la politique de service ;
- Changement induit par une modification des conditions générales d'utilisation d'un service ;
- Changement des prix : Damanesign peut faire évoluer tout ou partie des coûts de services applicables. L'utilisateur est informé par Damanesign et ce, par tout moyen, un (1) mois avant l'entrée en vigueur des nouveaux coûts de services.

ARTICLE 25 : LIMITATIONS

L'utilisateur s'interdit de :

- Reproduire de façon provisoire ou permanente, corriger, extraire, modifier, traduire en toutes langues ou tous langages, réutiliser, arranger, adapter, décompiler, décrypter, désassembler le code source, les composants de la plateforme et/ou des services ou de les fusionner dans un autre logiciel ou créer des travaux dérivés sur la base de la plateforme quels qu'en soient le moyen et le support ;
- Concéder une licence ou sous licence, vendre ou revendre, louer, prêter, distribuer, transférer ou exploiter en temps partagé ou mettre à disposition commercialement les services et/ou la plateforme et/ou la documentation Damanesign ;
- Procéder à des tests d'intrusion, scans de vulnérabilité ou provoquer un déni de service sur la plateforme et/ou les services.
- Utiliser le certificat électronique dès lors que ce dernier (le certificat) arrive à échéance ou qu'il a été révoqué.

Article 26: RESILIATION

Au cas où l'une des parties n'exécute pas l'une des obligations découlant des présentes conditions générales, l'autre partie lui notifiera d'exécuter ladite obligation.

A défaut pour la partie défaillante d'avoir exécuté dans les trente (30) jours de cette notification, l'autre partie pourra résilier le contrat sans préjudice des dommages-intérêts.

Si la partie défaillante exécute dans les trente jours, il pourra être tenu au règlement de dommages-intérêts de retard. En cas de résiliation anticipée, pour quelque cause que ce soit, de la commande, le prix payé par le client à la souscription reste acquis à Damanesign.

Le client peut demander la résiliation par lettre recommandée papier ou électronique.